

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2021

Délibération n°2021-04 portant adoption du numerus clausus normaliens étudiants promotion 2021

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure, art. 26 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 159 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres pour la rentrée 2021. Les places sont réparties comme suit :

60 places Concours normaliens étudiants Lettres.

60 places Concours normaliens étudiants Sciences.

5 places Médecine humanités.

10 places Médecines Sciences.

4 places Frontcog.

10 places Sélection internationale Lettres.

10 places Sélection internationale Sciences.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents (connectés) : 24 | Pour : 24 Procurations : 2 | Contre : 0

Votants: 24 Abstention(s): 0

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Mise en ligne le : 17 mars 2021